

> L'activité opérationnelle



> Les sapeurs-pompiers, techniciens du risque, en formation continue

Les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels participent régulièrement à des exercices, manœuvres et stages de formation.

Le SDIS de la Loire est doté d'une école départementale avec un plateau technique et une maison à feu.

50 000 fois par an, les sapeurs-pompiers portent secours à la population ligérienne

- 81 % de secours d'urgence aux personnes
- 5 % d'opérations diverses (inondations, protection des biens et des animaux notamment)
- 6 % d'incendie
- 6 % d'accidents de circulation
- 2 % de risques technologiques

Sous l'autorité préfectorale, le SDIS a rédigé un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) visant à évaluer les risques à couvrir dans le département, et à dimensionner les moyens pour atteindre ces objectifs.



CONTACTS

En cas d'urgence Tél. : 18 ou 112



> Service départemental d'incendie et de secours de la Loire (SDIS 42)

8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541
42007 Saint-Étienne Cedex 1

Tél. : 04 77 91 08 00
direction@sdis42.fr
www.sdis42.fr



> Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL)

8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541
42007 Saint-Étienne Cedex 1

Tél. : 04 77 91 08 81
udspl.secourisme@sdis42.fr
udspl.secretariat@sdis42.fr
www.udsp42.com



> Des moyens financiers et matériels pour répondre aux missions

Le SDIS dispose d'un budget de 64 millions d'euros pour son fonctionnement et de 12 millions d'euros pour son investissement (chiffres 2024).

Le financement du SDIS est assuré par les contributions des communes, des intercommunalités et du Conseil départemental.

Ces moyens financiers permettent au SDIS de se doter :

• D'UN PARC DE VÉHICULES ADAPTÉ À LA NATURE DES RISQUES

- 150 véhicules de lutte contre les feux urbains ou de végétations
- 15 échelles pivotantes
- 100 véhicules pour le secours aux personnes et le soutien médical
- 80 véhicules légers de reconnaissance
- 35 véhicules pour les opérations spécialisées et le soutien technique
- 18 embarcations
- 100 véhicules d'interventions diverses ou de balisage

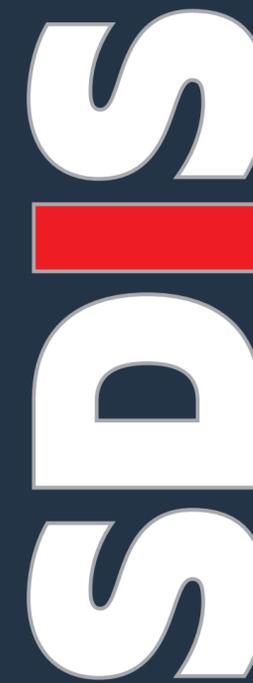
• DE CASERNES POUR RÉPONDRE À LA NÉCESSITÉ DE PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

Un investissement, débuté en 2001 et réparti sur quatre programmes immobiliers arrêtés par le Conseil d'administration, a permis une amélioration significative du patrimoine immobilier :

- 25 constructions neuves ont été réalisées ;
- 32 casernes ont fait l'objet d'une restructuration.

• D'OUTILS PERFORMANTS D'ALERTE

Le système d'alerte Artémis® permet aux sapeurs-pompiers de disposer d'outils pointus offrant une large liberté aux sapeurs-pompiers volontaires pour gérer leurs disponibilités (bips communicants, applications smartphone...).



À votre écoute
À vos côtés
À votre secours

Je m'engage pour les autres



www.sdis42.fr

Tous droits réservés SDIS 42 - Crédits photos : cellule photo-vidéo SDIS 42 - Juin 2024



> En quelques chiffres



SDIS 42



- 2 800** sapeurs-pompiers dont 80% sont volontaires
- 97** personnels administratifs et techniques
- 250** jeunes sapeurs-pompiers répartis sur **12** sections et encadrés par **190** animateurs
- 10** volontaires du service civique
- 7** classes de cadets de la sécurité civile
- 50 142** opérations de secours, soit plus de **137** sorties par jour
- 43 525** victimes secourues chaque année en moyenne
- 331 189** appels aux numéros d'urgence « 18 » et « 112 »
- 71** casernes
- 1** centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et de traitement de l'alerte (CTA)
- 1** service de santé et de secours médical
- 1** école départementale avec un plateau technique
- 1** centre technique du matériel départemental avec un atelier mécanique et un magasin départemental
- 1** équipe des anciens sapeurs-pompiers réservistes de la Loire
- 600** véhicules d'intervention



SDIS 42

> L'organisation du SDIS

L'organisation du SDIS s'appuie sur deux piliers :

Un état-major

Pour commander et apporter son soutien à la préparation et à la bonne réalisation des interventions réalisées chaque jour par le corps départemental.

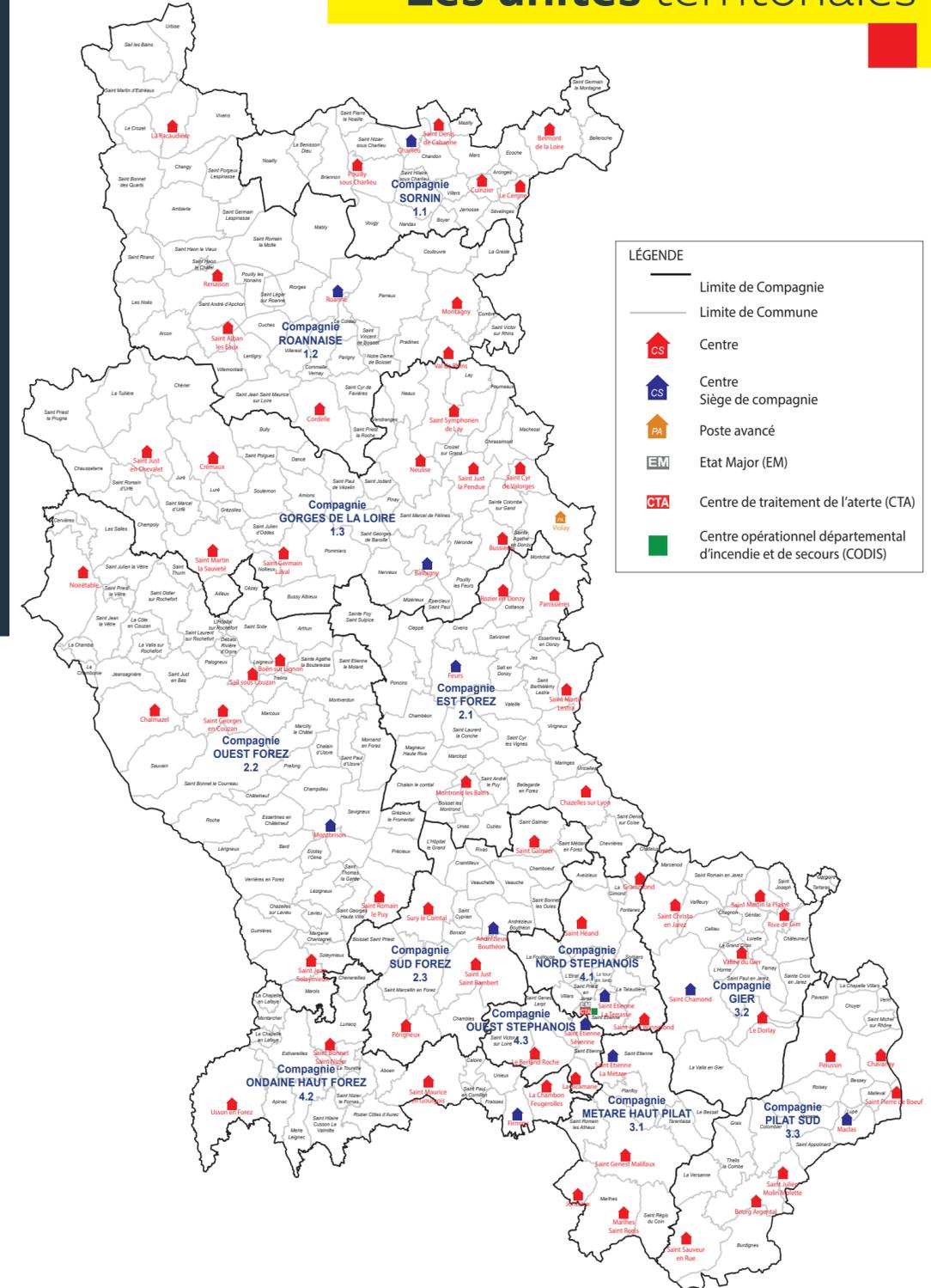
L'état-major du SDIS de la Loire est composé :

- d'un centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) associé à un centre de traitement de l'alerte (CTA)
- > des services opérationnels : opération, prévention, préparation et formation
- > des services techniques : bâtiments, véhicules, matériels et informatiques
- > des services administratifs : ressources humaines, administration et finances
- > d'un service de santé et de secours médical.

Des unités opérationnelles

Ces unités opérationnelles sont composées de 71 centres de secours répartis sur tout le département et regroupés au sein de 12 compagnies.

> Les unités territoriales



> L'institution SDIS

Le SDIS de la Loire est un établissement public administratif doté de la personnalité morale et financière. Il est dirigé par un directeur et administré par un conseil d'administration, présidé par le Président du Département ou son représentant.

Le SDIS est spécialisé dans la réalisation de missions de secours et soins d'urgence aux personnes, de lutte contre les incendies, de prévention des risques ainsi que de protection des personnes, des biens, des animaux et de l'environnement. La direction opérationnelle est assurée par les maires et l'autorité préfectorale du département.

